

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°24 du 17 juin 2011**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°2**

**DÉCISION N° 3134/DEF/DCSCA/SDFBC/MODERFI**

relative à la création d'une trésorerie militaire spécifique à la projection de forces au sein du centre interarmées d'administration des opérations.

*Du 23 mai 2011*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « modernisation financière »*.

**DÉCISION N° 3134/DEF/DCSCA/SDFBC/MODERFI relative à la création d'une trésorerie militaire spécifique à la projection de forces au sein du centre interarmées d'administration des opérations.**

*Du 23 mai 2011*

NOR D E F E 1 1 5 0 9 0 9 S

---

*Références :*

Code de la défense - Partie législative.

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 3/2010. ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.12, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2) modifié.

Instruction n° 596/DEF/DCSCA/SDREG du 20 mai 2010 (BOC N° 24 du 11 juin 2010, texte 7. ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 511-0.1.1, 512.1.1) modifiée.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 511-0.1.1, 512.1.1

*Référence de publication :* BOC N°24 du 17 juin 2011, texte 2.

---

Art. 1er. Sur l'avis conforme de la direction des affaires financières, une trésorerie militaire, dédiée à la projection de forces, est créée au sein du centre interarmées d'administration des opérations, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de brigade aérienne,  
sous-directeur finances budget-comptabilité,*

Jean-Marc BOURDEAU.